



Plan d'actions de l'Agenda 21 de Taverny



Délibéré en conseil municipal le 21 novembre 2019

Un Agenda 21 à Taverny : retour sur la démarche et son élaboration

Un Agenda 21 à Taverny, pourquoi ?

La Ville de Taverny a souhaité s'engager dans un Agenda 21 pour définir un programme d'actions en faveur du développement durable, engagement fort de la municipalité élue en 2014, dans la logique de « *penser global, agir local* ».

➤ L'Agenda 21, qu'est-ce que c'est ?

Le programme Agenda 21, lancé lors du Sommet de la terre, à Rio, en 1992 est un plan d'action pour le 21e siècle. Déclinaison de ce programme global, l'**Agenda 21 local** est un projet de développement durable à l'échelle d'un territoire :

- C'est une démarche globale, initiée par une collectivité locale, partenariale et participative, qui engage la collectivité (élus et services), les acteurs du territoire et les citoyens.
- C'est un outil de mise en cohérence avec les objectifs de développement durable des politiques publiques à l'échelle de la Ville et avec ses partenaires.

➤ Le développement durable, de quoi parle-t-on ?

Définition officielle du développement durable dans le rapport Brundtland de 1987 : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».



➤ Que sont les ODD ?

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'« éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ».

Les 17 ODD sont les suivants :



Un Agenda 21 à Taverny, comment ?

L'élaboration de l'Agenda 21 de Taverny s'est inscrite dans une démarche de co-construction avec les acteurs volontaires autour de trois étapes :

1. Identifier les priorités et objectifs du territoire dès septembre 2018
2. Partager un diagnostic / un état des lieux ciblé sur ces priorités de décembre 2018 à mars 2019
3. Définir des actions pour atteindre les objectifs partagés collectivement d'avril 2019 à octobre 2019.

Un dispositif spécifique de concertation a été mis en place avec les citoyens et acteurs du territoire ; ces derniers ont été invités à prendre part à l'**EcoFabrique** ; 4 rencontres organisées en soirée pour contribuer à l'élaboration de l'Agenda 21 ! Les 40 participants qui se sont réunis, ont également réfléchi au rôle qu'ils pouvaient jouer, et contribué à la rédaction d'un **Ecoguide**, guide des bonnes pratiques pour agir au quotidien.

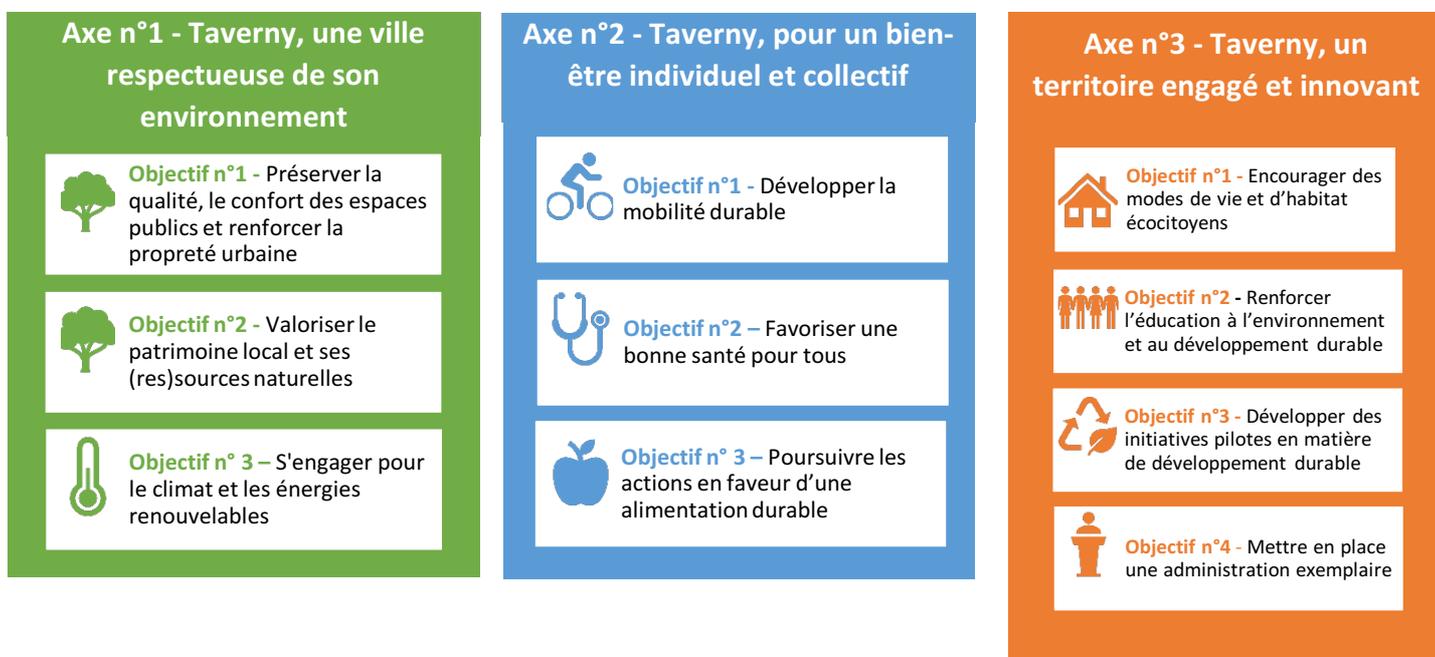


En parallèle, un travail a été réalisé avec les services de la Ville lors de 3 forums internes et d'ateliers sur l'administration exemplaire. Les instances de gouvernance locale (Conseil municipal des jeunes, Conseil municipal des seniors...) ont également contribué.

L'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Taverny a été accompagnée par le cabinet Rouge Vif territoires.

L'Agenda 21 de Taverny, quels objectifs ?

Des priorités stratégiques ont été définies par le Comité de Pilotage au regard des enjeux du territoire et des ambitions portées par la Ville dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21.



L'Agenda 21 de Taverny, concrètement ?

En réponse à ces objectifs, près d'une centaine de propositions d'actions ont été recueillies dans le cadre de la concertation. Elles ont fait l'objet d'une analyse, d'une priorisation et d'un approfondissement avec les services de la Ville de Taverny.

Les 33 actions sélectionnées ont été formalisées dans ce plan d'actions au travers de fiches actions.

Ce plan d'actions sera mis en œuvre par la Ville en lien avec les acteurs du territoire et les citoyens. Il est piloté par Damien Bordeloup, chargé de mission « Développement durable et marketing territorial », auprès de Mme le Maire et de Mme Faidherbe, adjointe au Maire en charge du développement durable.

www.agenda21.ville-taverny.fr

⇒ DOCUMENTS FAISANT PARTIE DE L'AGENDA 21 DE TAVERNY :

- Diagnostic ciblé et stratégique
- Le Guide EcoCitoyen

L'Agenda 21 de Taverny, guide de lecture

Les fiches actions comportent la même structure. Elles permettent de formaliser les engagements concrets.

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement	
Action n°2 : Encourager la construction et la rénovation de bâtiments à haute qualité environnementale	
OBJECTIF S'engager pour le climat et les énergies renouvelables	STATUT DE L'ACTION <input type="checkbox"/> Action nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> Action engagée
LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 	
CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION <p>Les bâtiments actuels de la Ville de Taverny se caractérisent par une forte consommation énergétique, une déperdition de chaleur et une isolation thermique peu optimale. La plupart des bâtiments datent en effet d'il y a plusieurs décennies, avant les normes environnementales actuelles.</p> <p>Au-delà d'encourager la construction de bâtiments à haute qualité environnementale, par la mise en valeur de bonnes pratiques, la Ville de Taverny peut accompagner la rénovation des bâtiments auprès des acteurs du territoire.</p> <p>La Ville de Taverny travaille en ce sens avec les bailleurs sociaux : la totalité des résidences sociales du territoire (Les Pins, les Sarments, Jean-Bouin et les Bruyères) est en cours de rénovation, notamment au niveau thermique, pour un coût total de 35 millions d'euros (à la charge des bailleurs sociaux).</p> <p>La Ville étudie la mise en place d'une aide, basée sur le même principe que l'aide pour la rénovation des façades instaurée en faveur des propriétaires du centre-ville historique, qui inciterait les propriétaires à investir dans des modes de production renouvelables (mini-éoliennes, panneaux solaires voire pompes à chaleur) ou à procéder à une isolation thermique complète du bâti.</p> <p>Concernant son propre bâti, la Ville de Taverny envisage d'établir un plan pluriannuel d'investissements visant à rénover énergétiquement les bâtiments administratifs et les logements qu'elle possède, dans un souci d'exemplarité environnementale et de réduction de la facture énergétique.</p>	
RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION	
PILOTAGE DE L'ACTION Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Service bâtiments communaux, Service logements	PARTENAIRES <ul style="list-style-type: none"> • CA Val Paris • CAUE • ADEME • ANAH • Bailleurs sociaux • Syndicats de copropriétés
RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic thermique de son logement • Equiper son logement d'énergies renouvelables si possible 	
CALENDRIER <input type="checkbox"/> COURT TERME : 0 À 2 ANS <input type="checkbox"/> MOYEN TERME : 2 À 4 ANS <input checked="" type="checkbox"/> LONG TERME : 4 ANS ET +	MOYENS FINANCIERS <input type="checkbox"/> € <input type="checkbox"/> €€ <input checked="" type="checkbox"/> €€€
LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION La part de bâtiments communaux rénovés La part de bâtiments du parc social réhabilités	

Lien avec l'axe et objectif figurant dans le diagnostic ciblé et stratégique

Libellé de l'action et descriptif

Lien avec les ODD

Préconisations pour les citoyens en lien avec l'action

Pilote(s) / Services de la Ville de Taverny en charge de déployer l'action et partenaires associés

Indicateurs qui seront renseignés pour évaluer la mise en œuvre de l'action / ses résultats

Calendrier indicatif pour déployer l'action

€ = coût de fonctionnement, pas ou très peu d'investissement
 € € = investissement inférieur à 50 000 euros
 € € € = coût de fonctionnement ou investissement supérieur à 50 000 euros

Les différents acronymes sont explicités à la fin du document dans un glossaire.

Un lexique permet d'expliciter certaines notions signifiées par *.

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement	8
Action n°1 : Réviser le PLU en intégrant mieux les enjeux environnementaux et l'innovation écologique.....	8
Action n°2 : Encourager la construction et la rénovation de bâtiments à haute qualité environnementale ..	9
Action n°3 : Optimiser l'éclairage public afin de lutter contre la pollution lumineuse nocturne.....	10
Action n°4 : Réduire les îlots de chaleur en ville	11
Action n°5 : Préserver, connecter et renforcer les espaces verts	13
Action n°6 : Renforcer la connaissance et la place de la biodiversité dans la ville.....	15
Action n°7 : Valoriser les sentes de la ville	17
Action n°8 : Développer et rendre plus accessibles les jardins partagés	18
Action n°9 : Créer un éco-musée éphémère sur l'histoire patrimoniale de Taverny	20
Action n°10 : Faire des espaces publics des lieux exemplaires dans le respect de l'environnement et le civisme.....	21
Action n°11 : Organiser des balades Propreté	22
Axe 2 – Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous	24
Action n°12 : Maintenir et promouvoir le sport en ville	24
Action n°13 : S'engager contre les perturbateurs endocriniens	26
Action n°14 : Lutter contre les nuisances aériennes	27
Action n°15 : Réduire progressivement la place et l'importance de la voiture en ville	28
Action n°16 : Promouvoir le covoiturage	29
Action n°17 : Développer et sécuriser le réseau de pistes cyclables.....	31
Action n°18 : Mettre en place des parking vélos sécurisés dans la ville	32
Action n°19 : Encourager l'usage de vélos électriques.....	33
Action n°20 : Inciter la mise en place de pédibus pour amener les enfants à l'école	34
Action n°21 : Promouvoir l'alimentation durable dans la restauration scolaire	35
Action n°22 : Maintenir une agriculture urbaine	36
Action n°23 : Promouvoir les produits durables, bio et locaux.....	37
Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant.....	38
Action n°24 : Accompagner les particuliers dans les économies d'énergie au travers d'actions d'information	38
Action n°25 : Mettre en place des actions de communication et d'échanges tous publics pour sensibiliser aux pratiques durables.....	39
Action n°26 : Renforcer les liens intergénérationnels autour de l'environnement	40
Action n°27 : Instaurer des activités éducatives dans les écoles relatives au développement durable	41

Action n°28 : Créer une ferme pédagogique.....	44
Action n°29 : Créer un espace de coworking	45
Action n°30 : Mettre en place de recycleries / ressourceries	46
Action n°31 : Renouveler les déchèteries mobiles.....	47
Action n°32 : Réduire les déchets en plastique des restaurants et fast-food de la ville	48
Action n°33 : Optimiser la gestion du tri des déchets organiques dans toute la ville	49
Lexique	50
Liste des acronymes	51
Pour en savoir plus	51

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°1 : Réviser le PLU en intégrant mieux les enjeux environnementaux et l'innovation écologique

OBJECTIF

Valoriser le patrimoine local et ses (res)ources naturelles

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire et d'utilisation des sols. Il comprend plusieurs volets dont un projet d'aménagement et de développements durables (PADD) qui constitue le cœur du dossier, avec des objectifs chiffrés sur la modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La Ville de Taverny procédera à la révision de son PLU qui commence à devenir obsolète, le dernier datant de 2005. Le nouveau PLU qui fera l'objet d'une concertation, visera une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Plusieurs orientations pourront être poursuivies :

- Limiter le développement des zones bétonnées et le morcellement des terrains
- Lutter contre l'imperméabilité des sols par la création de jardins de pluie et l'utilisation de revêtements perméables à l'eau, notamment au niveau de la voirie
- Limiter davantage la hauteur des constructions
- Identifier et préserver les éléments remarquables du patrimoine bâti et architectural
- Définir une part minimale d'espaces verts non bâtis
- Ajouter le coefficient pleine terre*
- Inciter à la plantation d'arbres de haute tige et de massifs arbustifs ou de haies diversifiées
- Protéger les arbres remarquables qui auront été recensés dans la ville
- Préserver les continuités écologiques en limitant les ruptures dans la circulation de la faune.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Direction de l'urbanisme et de l'aménagement et le bureau d'études qui accompagnera la révision du PLU

PARTENAIRES

- Prestataires extérieurs
- Services internes de la Ville de Taverny

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- S'impliquer dans la réflexion et dans l'enquête publique du futur PLU

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre d'orientations relevant de l'innovation écologique

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°2 : Encourager la construction et la rénovation de bâtiments à haute qualité environnementale

OBJECTIF

S'engager pour le climat et les énergies renouvelables

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Les bâtiments actuels de la Ville de Taverny se caractérisent par une forte consommation énergétique, une déperdition de chaleur et une isolation thermique peu optimale. La plupart des bâtiments datent en effet d'il y a plusieurs décennies, avant les normes environnementales actuelles.

Au-delà d'encourager la construction de bâtiments à haute qualité environnementale, par la mise en valeur de bonnes pratiques, la Ville de Taverny peut accompagner la rénovation des bâtiments auprès des acteurs du territoire.

La Ville de Taverny travaille en ce sens avec les bailleurs sociaux : la totalité des résidences sociales du territoire (Les Pins, les Sarments, Jean-Bouin et les Bruyères) est en cours de rénovation, notamment au niveau thermique, pour un coût total de 35 millions d'euros (à la charge des bailleurs sociaux).

La Ville étudie la mise en place d'une aide, basée sur le même principe que l'aide pour la rénovation des façades instaurée en faveur des propriétaires du centre-ville historique, qui inciterait les propriétaires à investir dans des modes de production renouvelables (mini-éoliennes, panneaux solaires voire pompes à chaleur) ou à procéder à une isolation thermique complète du bâti.

Concernant son propre bâti, la Ville de Taverny envisage d'établir un plan pluriannuel d'investissements visant à rénover énergétiquement les bâtiments administratifs et les logements qu'elle possède, dans un souci d'exemplarité environnementale et de réduction de la facture énergétique.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Service bâtiments communaux, Service logements

PARTENAIRES

- CA Val Parisis
- CAUE
- ADEME
- ANAH
- Bailleurs sociaux
- Syndicats de copropriétés

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Réaliser un diagnostic thermique de son logement et envisager une rénovation si nécessaire
- Équiper son logement d'énergies renouvelables si possible

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La part de bâtiments communaux rénovés
La part de bâtiments du parc social réhabilités

Axe 1 – Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°3 : Optimiser l'éclairage public afin de lutter contre la pollution lumineuse nocturne

OBJECTIF

S'engager pour le climat et les énergies renouvelables

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Pour respecter le confort des riverains, mais aussi la biodiversité et la nécessité pour la faune et la flore d'avoir une véritable différence entre la lumière le jour et l'obscurité la nuit, la Ville de Taverny souhaite impulser une réflexion sur l'éclairage public de manière générale en lien avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis qui détient la compétence « éclairage public ».

Trois aspects seront à étudier :

- Le niveau des types d'éclairage : l'éclairage LED consomme moins d'énergie mais propose parfois une intensité lumineuse beaucoup plus forte que les anciennes ampoules, entraînant un inconfort pour les riverains ;
- Le fonctionnement de l'éclairage : le recours à des détecteurs de mouvements pour réguler le niveau d'éclairage est à étudier, ainsi que les créneaux de mise en fonctionnement ;
- Le positionnement de l'éclairage : les emplacements de l'éclairage public seront étudiés pour laisser des trames noires* favorables aux animaux nocturnes.

Les résultats de l'étude pourront être partagés avec les différentes communes membres de la Communauté d'Agglomération et servir d'aide à la décision pour les choix à opérer.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

CA Val Parisis

PARTENAIRES

- Ville de Taverny

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Limiter l'éclairage extérieur
- Chez soi, avoir un éclairage économe en énergie

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La mesure de la pollution lumineuse

Le nombre de couloirs sans lumière laissés aux animaux

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°4 : Réduire les îlots de chaleur en ville

OBJECTIF

S'engager pour le climat et les énergies renouvelables

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Dans un contexte d'épisodes caniculaires qui se répètent et qui s'intensifient, se pose le problème des zones urbaines qui regorgent d'espaces bitumés ou goudronnés au détriment d'espaces verts, plus propices à la captation et à la réduction de la chaleur.

La Ville de Taverny souhaite ainsi engager un travail qui vise à réduire les îlots de chaleur sur le territoire et qui peut prendre plusieurs aspects :

- La végétalisation des espaces publics (*cf. action : Préserver, connecter et renforcer les espaces verts*) avec des aménagements le long des routes, et notamment des pistes cyclables pour les ombrager ; les parkings peuvent également être végétalisés.
- Réduire les surfaces minéralisées en réalisant des toitures ou des murs/pourtours de bâtiments végétalisés
- Recourir à des revêtements (notamment routiers) qui amoindrissent les phénomènes d'îlots de chaleur, comme le béton clair ; et des revêtements perméables permettant le retour de l'eau dans les sols, tout en étant une opportunité pour la biodiversité.

Plus globalement, la réduction des îlots de chaleur se réalise aussi au travers de l'aménagement urbain général, en accentuant sur la mise en place d'espaces verts, et en réduisant les gaz à effets de serre, sources de chaleur.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Service voirie environnement et Direction du patrimoine et du cadre de vie

PARTENAIRES

- CA Val Paris
- Département du Val-d'Oise
- SIARE

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Éviter la voiture les jours de forte chaleur
- Planter des végétaux au pied de ses façades

<p>CALENDRIER</p> <p><input type="checkbox"/> COURT TERME : 0 À 2 ANS</p> <p><input type="checkbox"/> MOYEN TERME : 2 À 4 ANS</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> LONG TERME : 4 ANS ET +</p>	<p>MOYENS FINANCIERS</p> <p><input type="checkbox"/> €</p> <p><input type="checkbox"/> €€</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> €€€</p>
<p>LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p> <p>Le nombre de kilomètres de voirie désimperméabilisés</p> <p>Le nombre d'arbres plantés le long des routes</p> <p>La part de revêtements qui captent moins la chaleur, mis en place</p>	

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°5 : Préserver, connecter et renforcer les espaces verts

OBJECTIF

Valoriser le patrimoine local et ses (res)sources naturelles

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Après avoir contribué au classement de la forêt de Montmorency, la Ville de Taverny souhaite continuer à développer les espaces verts. Ces derniers recouvrent plus de 40% du territoire communal.

La végétalisation des espaces publics apportera de véritables îlots de fraîcheurs* face aux épisodes caniculaires. Différents espaces publics seront alors identifiés. Une réflexion sera aussi ouverte sur la végétalisation des toits, notamment sur les bâtiments publics.

Développer la végétalisation de la ville passera notamment par l'implantation de mini-forêts urbaines, en reprenant la méthode du botaniste japonais Akira Miyawaki : recueillir des plantules* de forêts tabernaciennes afin d'obtenir des essences locales, et les replanter en grande densité sur une surface approximative de 50m² à 300m². Cette méthode permet d'obtenir une densité trois fois plus importante qu'en milieu forestier habituel, et donc une pousse plus rapide.

Plusieurs parcelles seront ciblées pour créer des écrans de verdure qui participeront à la captation du CO₂ et qui viendront rafraîchir et embellir l'espace public.

Une étude sera engagée pour également créer des coulées vertes au sein de la ville et relier les différents espaces verts importants, notamment les bois.

Cette réflexion sera conduite dans le cadre de la compensation de trois fois la superficie des parcelles déboisées pour l'aménagement de la seconde sortie du centre commercial « Les Portes de Taverny ». Elle sera également engagée dans le cadre de la future forêt de Pierrelaye-Bessancourt, qui arrivera aux portes de la ville à l'ouest ; cette forêt devra être reliée de façon cohérente aux axes verts de la ville et, en lien avec l'AEV, aux forêts existantes comme le bois de Boissy et le bois des Aulnaies qui sont à proximité.

Par ailleurs, des vergers avec des arbres fruitiers locaux (cerisiers de Montmorency, « belle de Pontoise », etc.) seront plantés :

- Dans l'arboretum de Taverny qui constitue un lieu d'exposition d'essences variées et diverses à destination du public et des écoles ;
- Au sein des cours d'école pour réaliser des projets pédagogiques avec les élèves, notamment le partage des récoltes.

Ces différents projets favoriseront la biodiversité notamment via la création de réservoirs de biodiversité* et de corridors écologiques* constituant la trame verte et bleue*.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial

PARTENAIRES

- AEV, ONF
- CA Val Paris
- Conseils de quartier
- Les écoles
- Associations

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Participer aux journées de plantation
- Privilégier la plantation d'arbres fruitiers locaux
- Végétaliser son balcon / sa terrasse

	CALENDRIER <input type="checkbox"/> COURT TERME : 0 À 2 ANS <input type="checkbox"/> MOYEN TERME : 2 À 4 ANS <input checked="" type="checkbox"/> LONG TERME : 4 ANS ET +	MOYENS FINANCIERS <input type="checkbox"/> € <input type="checkbox"/> €€ <input checked="" type="checkbox"/> €€€
LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION Nombre de mètres carrés végétalisés Nombre d'arbres plantés		

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°6 : Renforcer la connaissance et la place de la biodiversité dans la ville

OBJECTIF

Préserver la qualité, le confort des espaces publics et renforcer la propreté urbaine

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La ville de Taverny dispose d'un patrimoine naturel important qu'il convient de préserver et de faire connaître à ses habitants.

De manière générale, la Ville souhaite diffuser et renforcer la connaissance de la biodiversité pour développer sa place dans la ville. Cette volonté peut se décliner en plusieurs actions à destination des habitants afin qu'ils s'approprient la biodiversité locale :

- Dresser l'inventaire de la biodiversité de la ville, à la fois de la faune et de la flore, le faire de façon participative et pédagogique avec les écoles, le Conseil Municipal des Jeunes et les Conseils de quartier.
- Diversifier les fleurs et plantes dans les espaces publics
- Informer, par des petits panneaux ou des étiquettes notamment, des essences végétales plantées dans les parcs et jardins de la ville
- Continuer la gestion raisonnée des espaces verts de la ville et informer sur les méthodes favorables à la biodiversité, comme le passage au « zéro phyto », le fauchage tardif ou le développement des strates végétales* (l'étagement*) notamment en forêt. Ces méthodes permettent de développer des habitats naturels pour la faune et la flore et de préserver les écosystèmes existants.
- Récupérer et redistribuer les bulbes plantés sur l'espace public dans le cadre de bourses aux plantes, organisées régulièrement par la MLC. Cette mesure évitera de jeter les fleurs lors du renouvellement des plantations. À cette occasion, les employés communaux pourront également donner des conseils en jardinage.

D'autres actions plaçant les habitants au cœur de cette dynamique, seront mises en place :

- Ajouter dans le concours des balcons et jardins fleuris une catégorie pour les potagers (en valorisant le bio), une autre catégorie pour les arbres remarquables au sein des propriétés privées, ou pour les projets scolaires (potagers, bacs fleuris ou vergers dans les écoles)
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques et l'émulation entre les habitants au travers de visites de jardins particuliers (par exemple au cours d'une journée « portes ouvertes » au printemps), de trocs de plantes entre voisins, d'échanges de bonnes pratiques... ; cela peut se faire au travers du site Agenda 21, du groupe Facebook de l'EcoFabrique ou des Conseils de quartier.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Direction de la communication

PARTENAIRES

- La MLC
- Gamm Vert
- L'EcoFabrique
- Conseils de quartier

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Connaître les bonnes pratiques pour la gestion des espaces verts
- Participer aux différentes actions de la ville (troc de plantes, concours...)

<p>CALENDRIER</p> <p><input type="checkbox"/> COURT TERME : 0 À 2 ANS</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> MOYEN TERME : 2 À 4 ANS</p> <p><input type="checkbox"/> LONG TERME : 4 ANS ET +</p>	<p>MOYENS FINANCIERS</p> <p><input type="checkbox"/> €</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> €€</p> <p><input type="checkbox"/> €€€</p>
<p>LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p> <p>Les espèces recensées dans l'inventaire de la ville</p> <p>Le nombre de bulbes donnés à chaque saison</p> <p>Les participants aux différentes catégories du concours des balcons et jardins fleuris</p> <p>Le nombre de visites de jardins de particuliers</p> <p>La participation aux forums de discussions sur les « trucs et astuces »</p>	

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°7 : Valoriser les sentes de la ville

OBJECTIF

Valoriser le patrimoine local et ses (ressources naturelles)

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La ville de Taverny possède la particularité d'avoir un réseau historique de sentes* très important qui émaille le centre-ancien et les coteaux du territoire. Elles sillonnent de nombreux éléments patrimoniaux de la ville et débouchent sur la forêt de Montmorency. Leur mise en valeur permettra leur appropriation par les Tabernaciennes et Tabernaciens comme lieux de promenade.

Cette valorisation peut prendre plusieurs formes :

- Réaliser un plan précis du parcours des sentes de la ville, en valorisant le parcours santé à travers les sentes, créé par le Conseil municipal des jeunes. Ce plan pourra être agrémenté d'éléments patrimoniaux et culturels pour susciter la curiosité et l'envie des promeneurs.
- Créer un fléchage et une communication autour des sentes. Cette communication peut être déclinée au travers de panneaux touristiques ; des informations historiques et insolites ; des fiches de circuits découverte...
- Mettre en place un programme de rénovation des sentes sur plusieurs années. Cela implique d'identifier les sentes déjà rénovées récemment et celles qui peuvent l'être dans les années à venir.
- Valoriser l'arboretum qui se trouve au niveau des sentes pour en faire un point d'intérêt pour les passants et promeneurs
- Travailler avec des associations et les services municipaux pour organiser davantage de "randonnées découvertes" à travers les sentes, à l'image de celles des journées du patrimoine et des vendanges.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial

PARTENAIRES

- Direction de la communication
- Service événementiel

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Respecter les sentes anciennes de la ville
- Privilégier la marche à pieds et organiser des sorties ensemble via le site Agenda 21

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La part de sentes rénovées et réhabilitées
Le nombre de promenades découvertes organisées

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°8 : Développer et rendre plus accessibles les jardins partagés

OBJECTIF

Valoriser le patrimoine local et ses (res)ources naturelles

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La Ville de Taverny met à disposition des habitants qui n'auraient pas de jardin ou d'endroits à cultiver chez eux ; 32 parcelles de jardins familiaux. Ces parcelles ont une superficie comprise entre 135m² et 250m². Elles sont gérées par l'Association des jardins familiaux qui fait le lien avec les locataires de chacune des parcelles.

Seuls 9 mouvements ont eu lieu ces 5 dernières années et peu de personnes sont actuellement sur liste d'attente. Dernièrement, une parcelle a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles, pour convenir aux personnes souhaitant disposer d'un terrain plus petit.

Des bacs hors-sols vont y être installés afin de rendre ces parcelles plus accessibles et plus pratiques à cultiver, pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou les personnes souhaitant s'initier au jardinage, dans l'attente éventuelle d'un plus grand terrain disponible.

Si la liste d'attente venait à s'agrandir, la Ville de Taverny étudiera la division d'autres parcelles voire la création de nouveaux jardins partagés. Des potagers en hauteur peuvent aussi être installés sur l'espace public, en incluant les habitants, les bailleurs sociaux ou les Conseils de quartier dans sa gestion et dans son entretien, à l'image de ce qui est fait avec l'association « Incroyables Comestibles ».

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial

PARTENAIRES

- L'Association des jardins familiaux
- Incroyables Comestibles

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

Cultiver son propre espace potager pour consommer des produits locaux de saison et bio.

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de bacs hors sol installés

Le nombre de personnes bénéficiant de jardins partagés

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°9 : Créer un éco-musée éphémère sur l'histoire patrimoniale de Taverny

OBJECTIF

Valoriser le patrimoine local et ses (res)sources naturelles

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Pour valoriser le patrimoine matériel et immatériel de Taverny, la Ville envisage de créer un éco-musée éphémère afin de permettre aux habitants de connaître l'identité de leur commune et de se l'approprier, pour ainsi mieux la défendre et la préserver.

Cet éco-musée mettra en valeur, au travers d'une exposition, l'histoire de Taverny, la culture et le patrimoine liés au territoire.

Il pourra remplir un objectif de participation citoyenne et d'éducation à la fois :

- Dans sa réalisation : il pourra être conçu de façon participative en lien avec les Conseils de Quartier, le Conseil municipal des jeunes, le Conseil des seniors, le service des Archives de la Ville et l'Association Généalogique de Taverny qui travaille en permanence sur l'histoire et les ressources de Taverny.
- Dans sa diffusion : les scolaires constitueront un public cible pour venir pour découvrir l'histoire de la ville.

La Ville se chargera de mettre un local à disposition de cette exposition et de relayer la communication autour du projet.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny avec l'Association Généalogique de Taverny (AGT) et les instances participatives

PARTENAIRES

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- S'informer du patrimoine de sa ville pour mieux la connaître
- Préserver la richesse et le patrimoine du territoire

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de visiteurs (dont scolaires)

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°10 : Faire des espaces publics des lieux exemplaires dans le respect de l'environnement et le civisme

OBJECTIF(S)

Préserver la qualité, le confort des espaces publics et renforcer la propreté urbaine

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Les espaces publics constituent des espaces très fréquentés par les habitants qui doit se les approprier et en faire de véritables lieux de vie. La Ville de Taverny va déployer différentes mesures pour en faire des lieux exemplaires, accueillants, accessibles et responsables :

- Mettre en place des poubelles de tri pour permettre de séparer les cartons/papiers/plastiques des autres déchets
- Labelliser « espace sans tabac* » les parcs et jardins publics abritant des espaces de jeux pour enfants, ainsi que les équipements sportifs ; cette action sera plus spécifiquement conduite dans le cadre d'un partenariat entre la Ligue contre le cancer et le Conseil Municipal des Jeunes. Fumer y sera interdit par arrêté municipal ; des panneaux seront affichés aux entrées.
- Recenser les bancs ; la Conseil des Seniors va réaliser un « plan des bancs » afin de recenser les bancs implantés sur la commune et de voir s'il serait pertinent d'en installer à d'autres endroits. Cela facilitera leur identification pour les personnes âgées ou les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer.
- Lutter contre les incivilités, et notamment les déjections canines, les jets de mégots et autres déchets en installant des poubelles, des canicrottes et des cendriers. La sensibilisation et l'information seront renforcées par des encarts dans le magazine municipal et par des panneaux aux abords des parcs et jardins.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny et les institutions qui en découlent (Conseil municipal des jeunes, Conseil des seniors)

PARTENAIRES

- La Ligue contre le cancer
- Les bailleurs sociaux et syndicats de copropriété.

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Ne pas jeter sur la voie publique mégots ou déchets
- Prendre avec soi un sac pour les déjections canines
- Respecter l'espace public, sa propreté et son environnement

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'évolution du nombre de poubelles, de cendriers et de canicrottes installés dans la ville
Le nombre de parcs et jardins labellisés « espace sans tabac »
La fréquentation des espaces publics

Axe 1 - Taverny, une ville respectueuse de son environnement

Action n°11 : Organiser des balades Propreté

OBJECTIF

Préserver la qualité, le confort des espaces publics et renforcer la propreté urbaine

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Pour sensibiliser au respect de l'espace public et de l'environnement, la Ville de Taverny souhaite pérenniser les balades Propreté déjà organisées ponctuellement, notamment dans le cadre du « World Clean up Day* » en septembre, et des actions intercommunales dans les forêts de la ville.

Ces balades Propreté seront pérennisées dans les bois et élargies à d'autres endroits :

- Le long des grands boulevards et dans les jardins et parcs publics
- Par secteur, en lien avec les Conseils de quartier. Ces opérations de nettoyage collectives permettront de fédérer les habitants en les faisant se rencontrer.

Dans un objectif de sensibilisation et de mobilisation, seront réalisés le tri des déchets collectés et une pesée des déchets sera faite pour illustrer concrètement le poids ramassé.

Autour de chaque opération, un plan de communication sera réalisé pour avertir les habitants et rassembler le plus largement possible.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Direction de la communication

PARTENAIRES

- Tri-Action
- ONF/AEV
- CA Val Parisis
- Conseils de quartier
- MLC

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Ne pas jeter ses déchets sur l'espace public
- Ramasser des déchets que l'on verrait sur le sol
- Sensibiliser ses enfants au respect de l'environnement

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de balades Propreté organisées et de participants

Le poids des déchets collectés

Axe 2 – Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°12 : Maintenir et promouvoir le sport en ville

OBJECTIF

Favoriser une bonne santé pour tous

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Le sport constitue un levier important en termes de prévention et de santé publique.

L'obtention du label « Ville active et sportive » témoigne de l'engagement de la Ville de Taverny en la matière.

Une offre sportive conséquente est effectivement déployée grâce à la diversité des infrastructures présentes sur le territoire. La Ville de Taverny les entretient et les rénove chaque année ; rénovation en 2019 du gymnase Jules-Ladoumègue, rénovation à venir du gymnase Jean-Bouin à venir, rénovation des boulodromes et achat de matériel les années précédentes ...

Ce travail sur la qualité des infrastructures est quotidien avec l'accent mis sur le confort des pratiquants : éclairage/luminosité, confort thermique et acoustique, qualité de l'air, etc.

Poursuivre l'amélioration de cette offre peut passer par des mesures complémentaires :

- Décliner le plan « J'apprends à nager » (pour que le plus grand nombre sache nager) à l'échelle de l'agglomération du Val Paris avec la future piscine olympique en projet
- Étudier des implantations de modules sportifs dans les différents parcs et jardins de la ville ; dans la continuité des modules sportifs installés dans le Parc aux oiseaux et prochainement dans le parc François-Mitterrand
- Valoriser le parcours santé mis en place par le Conseil municipal des jeunes dans les sentes
- Étudier la déclinaison à l'échelle locale du Plan d'action de lutte contre l'obésité infantile (2014-2020) de l'Union Européenne
- Développer, en lien avec le club de randonnée (Rando Club Taverny), des sorties à travers la ville pour allier sport et sensibilisation autour du patrimoine culturel, historique et naturel ; par exemple, pourraient être mises en place des randonnées avec des spécialistes de la nature pour informer sur la faune et la flore locales.

Il s'agit ainsi de lutter contre la sédentarité et l'inactivité tout en favorisant les contacts humains et sociaux.

Les propositions de rendez-vous sportifs collectifs (balades à vélo, randonnées, etc.) peuvent se faire via le site de l'Agenda 21 en connectant des personnes qui veulent faire du sport à plusieurs.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny
L'EcoFabrique

PARTENAIRES

- Associations sportives
- CA Val Paris
- Ministère des Sports

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Pratiquer des activités sportives
- Marcher quotidiennement 30 minutes

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les sommes investies pour l'entretien et la rénovation des infrastructures.

Le nombre de personnes touchées par les politiques de prévention par le sport à Taverny.

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°13 : S'engager contre les perturbateurs endocriniens

OBJECTIF

Favoriser une bonne santé pour tous

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La question des perturbateurs endocriniens* (EDC, *Endocrine Disrupting Chemicals* en anglais) constitue un enjeu sanitaire et environnemental de première importance.

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques susceptibles de porter atteinte à la santé humaine en altérant la régulation hormonale ; on les retrouve dans les détergents, les matières plastiques, les textiles et les peintures.

Par ailleurs, ils ont des impacts sur la biodiversité et représentent un danger pour la santé des écosystèmes.

Afin de favoriser une limitation voire une réduction significative des perturbateurs endocriniens sur son territoire et dans les lieux publics, la Ville de Taverny envisage de signer la charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens ».

Cette charte doit permettre à la collectivité de pouvoir restreindre voire éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens ; mais aussi les barquettes alimentaires et autres produits de l'industrie agro-alimentaire pouvant contenir ces substances chimiques.

En parallèle, la Ville de Taverny favorisera l'organisation d'ateliers de partage et de confection de produits ménagers, de produits cosmétiques bios, en s'appuyant sur les savoir-faire des membres de l'EcoFabrique ainsi que sur des structures telles que les centres sociaux, les résidences pour personnes âgées, la MLC, les écoles, etc.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Direction de la communication, Direction de l'Action Éducative, Services techniques

PARTENAIRES

- La MLC
- Le délégataire de service public pour la restauration scolaire

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Bannir l'utilisation de produits susceptibles de contenir des perturbateurs endocriniens
- Participer à des ateliers de partage et de confection de produits ménagers et cosmétiques naturels

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La signature de la charte au Conseil municipal

La réduction voire la suppression des produits concernés dans l'entretien des espaces verts et dans la restauration collective

Le nombre d'ateliers organisés pour la confection de produits ménagers et cosmétiques naturels

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°14 : Lutter contre les nuisances aériennes

OBJECTIF

Favoriser une bonne santé pour tous

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La présence de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle à proximité du département du Val-d'Oise est source d'importants impacts négatifs sur l'environnement et la santé publique du fait des nuisances générées (nuisances sonores, pollutions de l'air...).

La Ville de Taverny soutient financièrement l'association ADVOCNAR (<http://www.advocnar.fr/>) qui lutte sur le territoire valdoisien contre les nuisances aériennes. Elle a également lancé une démarche judiciaire contre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)* de l'aéroport de Roissy.

La Ville de Taverny s'engage également à :

- Installer une station de mesure du bruit sur le territoire communal pour évaluer concrètement les impacts sonores
- Poursuivre la diffusion sur l'initiative citoyenne pour un référendum sur la privatisation des aéroports de Paris, contre la construction du terminal T4 de Roissy ou encore l'interdiction des vols de nuit
- Continuer un travail partenarial avec les acteurs associatifs et la Communauté d'agglomération Val Parisis dans le cadre notamment de son Plan Climat Air Energie Territorial*.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny

PARTENAIRES

- Association ADVOCNAR
- CA Val Parisis

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Recenser sur le site d'ADVOCNAR les passages d'avion particulièrement bruyants ou volants très bas.

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Mesure du bruit aérien

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°15 : Réduire progressivement la place et l'importance de la voiture en ville

OBJECTIF

Développer la mobilité durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Afin de sensibiliser les Tavernaciens, la Ville de Taverny souhaite mettre en place un jour par semestre au cours duquel la circulation de véhicules à moteur serait réduite, et la priorité serait donnée aux mobilités douces* (marche, vélo, trottinettes...), sur une zone délimitée.

Cette zone se voudrait attractive et ne constituerait pas un obstacle aux activités telles que les commerces de proximité ou les services publics.

Cette journée, qui pourrait porter le nom d'« Un dimanche à Taverny sans voiture », sera l'occasion de proposer diverses animations et activités autour de la mobilité durable et des circulations douces auprès notamment des familles qui se déplaceraient à vélo, à pied, en trottinettes... :

- En informant sur la sécurité routière et les bienfaits des mobilités douces pour la santé
- En faisant tester de nouveaux modes de déplacements (overboard, vélo électrique, etc.) tout en sensibilisant sur les dangers et la sécurité de ces modes de déplacements, et la cohabitation avec les voitures et les piétons.
- En organisant des ateliers de réparation de vélos (« repair cafés ») et un parcours pédestre à travers la zone concernée pour faire découvrir le patrimoine de Taverny et les itinéraires doux en général.

De façon plus générale, la Ville de Taverny étudiera des aménagements qui permettraient de réduire l'importance de la voiture sur certains tronçons clefs. Les zones de partage à 20 km/h maximum avec priorité aux piétons et à toutes les mobilités douces pourraient se multiplier aux abords des écoles notamment.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Services techniques, Direction de la communication, Police municipale, Conseil municipal des jeunes

PARTENAIRES

- Les commerces locaux

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Moins se déplacer en voiture ; utiliser les mobilités douces (marche, vélos, etc.) pour se déplacer lors de courts trajets ou ne nécessitant pas de porter des charges
- Participer à l'évènement organisé
- Convaincre son entourage sur l'utilisation des modes doux

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de participants aux journées sans voiture
Nombre de nouvelles zones de partage créées

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°16 : Promouvoir le covoiturage

OBJECTIF

Développer la mobilité durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Pour réduire le nombre de voitures sur les routes, lutter contre l'autosolisme*, et donc la quantité de gaz à effet de serre et de particules fines émises, le covoiturage doit être développé et encouragé sur le territoire.

Le covoiturage est en particulier pratiqué pour les trajets domicile-travail, mais il peut aussi exister pour d'autres trajets tels que pour aller faire des courses, se rendre dans un équipement public ou aller à un événement associatif, etc.

Le covoiturage dynamique, de courte distance, en temps réel, doit s'inscrire dans l'offre de mobilité globale, qui incluant toutes les formes de déplacement : vélos, bus, trains, etc.

Le covoiturage peut être encouragé de plusieurs manières :

- En créant des zones de covoiturage pour faciliter les points de rassemblement et inciter à l'utilisation du covoiturage dans les zones où le stationnement est difficile. L'accès facilité aux parkings peut en effet être un important levier, notamment à proximité des commerces.
- En s'appuyant sur les plateformes existantes de covoiturage comme celle d'Île-de-France Mobilités et de la Région Ile-de-France (www.vianavigo.com/covoiturage) ou en créant ce module sur l'application officielle de la Ville de Taverny.
- En proposant des aides ou des incitations au covoiturage : par exemple, en faisant entrer le covoiturage dans les engagements intergénérationnels du Permis à points citoyen*.
- En encourageant les entreprises du territoire à mettre en place des aides pour les salariés qui pratiqueraient le covoiturage pour les trajets domicile-travail.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial

PARTENAIRES

- CA Val Parisis
- Région Ile de France
- Île-de-France Mobilités
- Conseil départemental du Val-d'Oise
- Entreprises de la ville.

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- S'organiser avec ses proches et ses voisins pour mutualiser les trajets du quotidien ou pour aller au travail

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de zones de covoiturage créées sur la ville

Le nombre d'entreprises de la ville qui incite les salariés à pratiquer le covoiturage via des aides

La part d'actions « covoiturage » relevant du Permis à points citoyen

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°17 : Développer et sécuriser le réseau de pistes cyclables

OBJECTIF

Développer la mobilité durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Pour développer les circulations douces, la Ville de Taverny va renforcer son réseau de pistes cyclables déjà dense de 10 kilomètres :

- Continuer la réfection de la signalisation des pistes cyclables : marquage au sol, panneaux de signalisation
- Sécuriser les pistes cyclables, notamment celles débouchant sur des ronds-points
- Associer toute réfection de voirie à une étude d'implantation d'une piste cyclable et la faire si c'est réglementairement possible (comme, par exemple, la rue des Lilas)
- S'appuyer sur le « Plan vélo » de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (au sein duquel la Ville a déjà demandé de quasiment tripler le réseau actuel) pour créer de nouvelles pistes cyclables sur les axes principaux et relier les tronçons existants.

Cette action doit s'accompagner d'une incitation à l'utilisation du vélo, et rejoint d'autres actions comme la mise en place d'un réseau de location de vélos électriques, l'installation de parkings à vélo sécurisés à des endroits publics, fréquentés et stratégiques, ou encore l'initiation ponctuelle de ressourceries* ou des « repair café * » pour venir faire réparer son vélo.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny

PARTENAIRES

- CA Val Parisis
- Région Île-de-France
- Conseil départemental du Val-d'Oise

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Se déplacer à vélo

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de kilomètres de pistes cyclables créés

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°18 : Mettre en place des parkings vélos sécurisés dans la ville

OBJECTIF

Développer la mobilité durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Pour inciter à l'utilisation des modes de circulation doux, et notamment des vélos, électriques ou traditionnels, la Ville de Taverny s'engage à proposer des solutions de stationnement des vélos multiples et sécurisées pour que les utilisateurs puissent garer leur vélo en toute sécurité et à proximité des équipements publics et des lieux d'intérêts ; commerces, gares, écoles.

Tout en répondant aux enjeux d'intégration paysagère et des règles d'occupation du domaine public, cette action se traduira de la façon suivante :

- Devant les équipements publics : réaliser un état des lieux des parkings vélos existants, et étudier la possibilité de parkings supplémentaires ; il s'agira d'augmenter sur certains lieux le nombre d'emplacements, comme devant la médiathèque ou les gymnases.
- Devant les commerces : mettre en place des parkings discrets, tels que de simples crochets ; les clients n'osant pas venir faire leurs courses en vélo de crainte de se le faire voler le temps d'aller faire ses achats.
- Devant les gares : étudier la possibilité de mettre des parkings fermés et sécurisés (exemple de box) pour les vélos mais aussi les trottinettes.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Services techniques

PARTENAIRES

- SNCF
- Les commerces locaux
- CA Val Parisis (en charge du plan vélo)

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Utiliser davantage les modes de circulation doux (vélos, trottinette...) notamment pour des petits trajets ou pour réaliser de petites courses

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre de stationnements vélos créés

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°19 : Encourager l'usage de vélos électriques

OBJECTIF

Développer la mobilité durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La Ville de Taverny étudie la mise en place d'un système de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) comme le service *Vélib'* métropole.

Depuis septembre 2019, Ile-de-France Mobilités a mis en place Véligo Location (www.veligo-location.fr) qui permet de louer un vélo pendant 6 mois, moyennant 40€ par mois.

Ce dispositif pourrait être complété par un système permettant de louer un vélo pour de courts trajets, avec des bornes installées à des endroits stratégiques de la ville, voire en *free floating**. Ce dispositif devra être conforme à la réglementation sur l'occupation du domaine public.

L'abonnement, les tarifs et les possibilités d'utilisation devront être assez souples pour inciter un maximum de personnes à les utiliser.

En parallèle, la Ville étudiera un dispositif qui rembourserait une partie de l'achat d'un vélo électrique.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial

PARTENAIRES

- CA Val Parisis
- Ile-de-France Mobilités
- La région Île-de-France

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Expérimenter et utiliser les vélos en libre-service / les VAE

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de Tavernaciens abonnés à Véligo Location
 Le nombre de vélos installés en libre-service

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°20 : Inciter la mise en place de pédibus pour amener les enfants à l'école

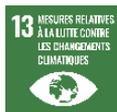
OBJECTIF

Développer la mobilité durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Les pédibus* ont fonctionné pendant de nombreuses années mais se sont arrêtés, faute d'avoir un nombre suffisant de parents d'élèves volontaires et motivés.

Pour encourager aux déplacements doux et durables, tout en réduisant la congestion automobile aux abords des établissements scolaires, la Ville de Taverny souhaite relancer ces pédibus en réalisant une large communication pour identifier des personnes volontaires (parents d'élèves, retraités, habitants volontaires...) :

- Dans les écoles, notamment via les directeurs d'établissements, les Conseils d'école, les représentants de parents d'élève
- Dans les conseils de quartier

L'objectif est de susciter une auto-organisation propre à l'école et qui se pérennise au fil des années, au-delà des arrivées et départs des parents.

La Ville de Taverny apportera une aide matérielle sur la mise en place de ces pédibus : définition des parcours sécurisés ; marquage et signalétique pour les rendre visibles ; achat de matériel de sécurité (gilets jaunes ; panneaux, etc.) pour les adultes.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny

PARTENAIRES

- Les écoles
- Conseils de quartier
- Association de parents d'élèves
- Conseil des seniors
-

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Amener son enfant à l'école à pied

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de parcours de pédibus créés

Le nombre d'enfants bénéficiant de ce dispositif

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°21 : Continuer à promouvoir et à développer l'alimentation durable dans la restauration scolaire

OBJECTIF

Poursuivre les actions en faveur d'une alimentation durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La Ville de Taverny a engagé depuis le début de l'année 2019 une refonte de la restauration scolaire municipale en lien avec SOGERES, nouveau prestataire désigné pour s'occuper de cette délégation de service public. Ce dernier doit se conformer à un cahier des charges ambitieux qui anticipe et devance les dispositions de la loi EGALIM* votée en 2019 (certaines mesures ne s'appliquant qu'à partir de 2021 ou 2022).

La Ville de Taverny a mis en place les actions suivantes :

- 50% de produits durables (c'est-à-dire bio, locaux, labellisés ou en circuits courts) dans les repas scolaires ; cet objectif pourra évoluer dans le cadre de l'Agenda 21.
- Absence d'additifs, de conservateurs ou d'OGM
- Un repas végétarien par semaine prévu d'ici la fin de l'année 2019, conformément à la législation.
- Recours majoritairement au « fait maison » et aux « fruits ou légumes de saison
- Mise en place d'un « bar à épices » pour l'assaisonnement (ce qui évite de recourir au traditionnel sel)

En continuité, la Ville de Taverny s'engage à travailler sur la réduction progressive des emballages (en remplaçant par de l'inox par exemple, comme ce qui se fait à Pontoise) et des plastiques. La Ville étudiera également la valorisation par compost* ou méthanisation* des déchets alimentaires.

Par ailleurs, pour promouvoir l'alimentation durable et la qualité dans l'assiette, différents ateliers ou animations peuvent être envisagés à destination des enfants sur :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sensibilisation autour des questions des fruits et légumes de saison
- Proposition de menus aux familles pour le soir en lien avec ce qu'ont mangé les enfants le midi ; cela assurerait une réelle continuité et un véritable impact dans la nutrition des enfants.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny

PARTENAIRES

- SOGERES
- Personnel de cantine et périscolaire

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Apprendre à ses enfants les notions de produits bio, locaux et en circuit courts
- Favoriser le « fait maison » et les produits de saison

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La part de produits durables utilisés dans la restauration scolaire
 L'évolution du poids des déchets issus de la restauration collective

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°22 : Maintenir une agriculture urbaine

OBJECTIF

Poursuivre les actions en faveur d'une alimentation durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La commune de Taverny possède encore des terres agricoles, mais la plupart ne sont plus entretenues et se trouvent sur des terres potentiellement polluées, à proximité de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt souillée pendant des décennies par les épandages de Paris.

La Ville de Taverny vise le maintien de formes d'agriculture urbaine au sein du territoire pour soutenir et encourager l'agriculture locale, à l'heure où le retour aux produits locaux et distribués en circuits courts est essentiel.

À cet effet, la Ville de Taverny souhaite encourager l'installation d'agriculteurs à même de pérenniser une activité économique viable et de recourir à des pratiques biologiques, autour de productions maraîchères, de plantes aromatiques et médicinales.

Pour ce faire, un recensement des terres et activités agricoles présentes sur le territoire sera fait, pour ainsi mieux voir les besoins et les actions possibles.

À terme, différentes actions pourront être conduites autour de ces espaces agricoles à taille humaine, avec :

- Une visée pédagogique en faisant venir des groupes (en lien avec les écoles, les maisons de retraite, les centres sociaux, etc.) pour faire découvrir l'agriculture à un public plus habitué au mode de vie urbain
- Une visée environnementale et durable en rapprochant les agriculteurs de commerçants locaux, et en organisant la vente directe.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny

PARTENAIRES

- Associations (Terres de Liens, etc.)
- Porteurs de projets

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Encourager l'agriculture locale et traditionnelle en achetant de saison, des produits locaux et/ou circuits courts.

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre d'hectares dévolus à une agriculture urbaine et biologique

Axe 2 - Taverny, pour un bien-être individuel et collectif pour tous

Action n°23 : Promouvoir dans la ville les produits durables, bio et locaux

OBJECTIF

Poursuivre les actions en faveur d'une alimentation durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La Ville de Taverny souhaite mettre en avant les produits durables, c'est-à-dire des produits qui peuvent être bio et/ou locaux et/ou distribués en circuits courts.

Il s'agit d'inciter les habitants et de leur donner les moyens pour qu'ils se tournent vers une consommation plus responsable en :

- Créant un marché des terroirs ponctuel qui mettrait en avant des producteurs locaux valdoisiens, des producteurs issus de l'agriculture biologique (maraîchers), des producteurs de terroirs français (fromages normands, huîtres bretonnes, etc.) qui viendraient vendre directement leurs produits sans passer par des intermédiaires.
Ce marché pourrait se tenir sur la place de Verdun, deuxième centre-ville, une à deux fois par mois selon la saison. Il offrirait une offre complémentaire au marché hebdomadaire de Taverny.
- Encourageant l'installation d'une ou plusieurs boutiques de produits bio et durables, ou d'achats de produits en vrac de type épicerie « Day by day » (qui consiste à ramener ses contenants pour limiter le plastiques). Ces boutiques pourraient aussi remplir une fonction de lieux de rencontre (café-théâtre, salon de thé, etc.).

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial en lien avec le manager des commerces

PARTENAIRES

- Les producteurs valdoisiens
- Les commerçants locaux

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Privilégier l'achat de produits durables et responsables
- Faire ses courses auprès de producteurs

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de marchés des terroirs organisés

L'ouverture d'un magasin de produits bio et/ou locaux, avec possibilité d'acheter en vrac

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°24 : Accompagner les particuliers dans les économies d'énergie au travers d'actions d'information

OBJECTIF

Encourager les modes de vie et d'habitat écocitoyens

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La consommation énergétique est l'un des leviers sur lesquels on peut s'appuyer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en impactant favorablement le pouvoir d'achat des habitants. Il s'agit aussi bien d'adopter des pratiques quotidiennes qui réduisent la consommation de ressources énergétiques (électricité, gaz) que des investissements plus lourds d'isolation thermique au sein des habitations pour réduire la déperdition de chaleur.

Pour apporter une information accessible, plusieurs dispositifs seront déployés par la Ville de Taverny :

- Informer via le site dédié de l'Agenda 21 : au travers d'un répertoire des démarches et aides octroyées par les services publics (Etat, ADEME...), des actualités clés de l'ADEME ou l'ANAH, une présentation des points de vigilance sur les travaux liés aux économies d'énergie (risques d'arnaques) ainsi que des bons et mauvais gestes au quotidien et leurs impacts (exemple de la pollution lumineuse) ...
- Organiser des temps d'information en présentiel : avec la mise en place de permanences en mairie du Conseil Architecture Urbanisme Environnement 95 sur les dispositifs existants, et d'un grand forum annuel sur l'habitat et l'énergie pour présenter les démarches aux particuliers. Cet évènement sera pensé en synergies avec ceux des communes voisines.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Direction de la communication

PARTENAIRES

- CA Val Parisis
- CAUE

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- S'informer sur les bons gestes pour réduire la consommation énergétique

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La fréquentation des pages du site Internet de l'Agenda 21

La fréquentation des temps d'information organisés sur les économies d'énergie

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°25 : Mettre en place des actions de communication et d'échanges tous publics pour sensibiliser aux pratiques durables

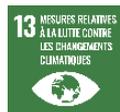
OBJECTIF

Renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La Ville de Taverny souhaite renforcer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès de tous les Tavernaciens.

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, l'EcoFabrique a conçu un Ecoguide, guide des bonnes pratiques pour agir au quotidien dont la Ville assurera la diffusion numérique et papier (en particulier lors des réunions d'accueil des nouveaux Tavernaciens).

En s'appuyant sur des structures associatives qui le font déjà, et sur les membres de l'EcoFabrique qui sont volontaires pour y participer, la Ville multipliera les initiatives variées et durables :

- Bourses de graines et/ou bulbes, et troc aux plantes (*cf. action : Renforcer la connaissance et la place de la biodiversité dans la ville*)
- Ateliers de fabrication de produits d'entretien et ménagers « maison », sans perturbateurs endocriniens et autres composants potentiellement nocifs pour la santé (*cf. action : S'engager contre les perturbateurs endocriniens*)
- Ateliers de sensibilisation sur la consommation écocitoyenne : réduction des déchets, courses alimentaires durables et pas nécessairement plus chères.
- Activités intergénérationnelles autour de l'environnement (*cf. action : Renforcer les liens intergénérationnels*).

La Ville s'appuiera sur le site de l'Agenda 21 et sur la page Facebook de l'EcoFabrique pour relayer ces ateliers et en faire des comptes rendus, notamment vidéos, afin de diffuser au maximum les informations de ces activités.

Le site de l'Agenda 21 servira aussi au partage d'idées et d'astuces entre Tavernaciens : recettes de cuisine, de produits ménagers, comportement éco-responsable au quotidien, etc.

Par ailleurs, chaque année, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable, la Ville proposera de s'y associer autour de l'Agenda 21.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny
L'EcoFabrique

PARTENAIRES

- Associations (MLC...)
- Tri-Action

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Contribuer en apportant ses trucs et astuces
- Privilégier la consommation de produits ménagers écologiques ou « faits maison »

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de participants aux ateliers organisés

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°26 : Renforcer les liens intergénérationnels autour de l'environnement

OBJECTIFS

Renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La Ville de Taverny souhaite renforcer les liens intergénérationnels pour consolider la cohésion sociale et la solidarité.

De nombreuses actions sont déjà conduites en ce sens via le Permis à points citoyen, la mise en place du réseau « Voisins solidaires » (<https://voisinssolidaires.fr/associations/>, etc.).

L'objectif est de les élargir à la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Le CCAS mettra en place un potager éco-responsable et solidaire, appelé « Jardin'âge », au sein de l'épicerie sociale gérée par la Croix-Rouge.

Cette action permettra aux habitants de tous les âges de réaliser des plantations, de les ramasser et de confectionner une recette de cuisine grâce aux produits du jardin. Seront mis en place : un poulailler, un récupérateur d'eau, un composte... Le jardin sera entretenu de façon écologique (sans recours aux produits phytosanitaires).

Le « Jardin'âge » renforcera les échanges et favorisera le lien social par la rencontre de personnes grâce à la mise en place de différents ateliers : repas partagés, pique-nique zéro déchets... Qui plus est, elle permettra aux participants de pratiquer une activité physique régulière (marche, exercices d'équilibre...).

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

CCAS

PARTENAIRES

- Croix-Rouge
- EHPAD de la ville

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- S'engager dans des actions citoyennes, solidaires et intergénérationnelles.

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de personnes participants au potager solidaire et intergénérationnel.

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°27 : Instaurer des activités éducatives dans les écoles relatives au développement durable

OBJECTIF(S)

Renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La sensibilisation au développement durable et à la préservation de l'environnement auprès des jeunes publics est un levier efficace pour mobiliser les familles.

La Ville de Taverny souhaite à cet effet renforcer des activités et des projets avec les écoles au travers différentes mesures :

- Poursuivre l'animation des potagers et jardins dans les écoles, entretenus et gérés par les enfants
- Réaliser de façon participative des hôtels à insectes et des nichoirs pour renforcer la biodiversité
- Etudier la mise en place de poulaillers pour lutter contre le gaspillage alimentaire (en s'inspirant de l'initiative du foyer pour personnes âgées Jean-Nohain avec la gestion du poulailler par une association). Un partage de retours d'expérience auprès d'autres communes pilotes en la matière (en particulier dans le Nord) sera fait pour éviter d'éventuels effets négatifs telles que la venue de rats.
- Installer des poubelles de tri sélectif dans les établissements scolaires et différents équipements
- Inciter à la réduction des plastiques (en proposant des gourdes à la place des bouteilles plastiques par exemple)
- Proposer une liste de fournitures scolaires responsables et durables voire un achat groupé de celles-ci avec les familles intéressées pour optimiser les coûts
- Sensibiliser, sur le temps du déjeuner à la cantine, au recyclage des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ; et mettre en place la revalorisation des déchets organiques issus de la restauration (*cf. actions : Promouvoir l'alimentation durable dans la restauration scolaire / Optimiser la gestion du tri des déchets organiques dans toute la ville*)
- Créer un label « éco-écoliers » venant récompenser l'engagement des élèves et acteurs éducatifs (enseignants, animateurs...) autour d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dont l'écocitoyenneté et le civisme, sur le temps scolaires et périscolaires.

Par ailleurs, la Ville de Taverny pourra accompagner les écoles le souhaitant dans un projet d'Agenda 21 scolaire* (<http://www.comite21.org/nos-actions/education-developpement-durable/agenda-21-scolaires/>) ou l'obtention du label international Eco-Ecole* (<https://www.eco-ecole.org/>) en s'appuyant sur des réseaux franciliens (Graine Île-de-France ; <http://www.graine-idf.org/> ; Vivacités Ile-de-France ; <http://www.vivacites-idf.org/>).

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny
Les écoles

PARTENAIRES

- Tri-Action
- Associations

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Sensibiliser ses enfants aux comportements responsables et durables : ne pas gaspiller la nourriture ; ne pas jeter ses déchets dans la rue...

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
- MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
- LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
- €€
- €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de niohoirs, hôteis à insecte et poulaillers installés

Le nombre d'éco-écoliers

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°28 : Créer une ferme pédagogique

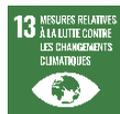
OBJECTIF

Développer des initiatives pilotes en matière de développement durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Pour améliorer les actions pédagogiques et éducatives autour de l'environnement, de la biodiversité et des animaux, la Ville de Taverny souhaite se doter d'une ferme pédagogique, outil majeur pour réaliser à bien ces missions.

Ainsi, une étude préalable va être menée pour :

- Trouver des financements (la Région Ile-de-France, etc.)
- Identifier un terrain pour disposer d'une activité viable ; la ferme se voudra accessible par les circulations douces et en bus scolaire pour faire venir les enfants et les familles.
- Préciser les modalités de gestion : faut-il passer par une association (exemple : ferme de Pontoise) ou garder en régie (exemple : ferme de Rueil-Malmaison) ?
- Choisir les animaux qui en feront partie (élevages), en prenant en compte les nuisances potentielles pour le voisinage, et les cultures maraichères possibles
- Déterminer les actions pédagogiques (sur le monde animal, la protection des animaux...) et un programme d'animations itinérant (interventions dans les écoles, conférences lors de journées dédiées à l'environnement...)
- En faire un site écoexemplaire (avec l'installation de toilettes sèches par exemple)

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny

PARTENAIRES

- Associations
- Région Île-de-France
- CA Val Parisis

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Encourager l'agriculture locale et traditionnelle en achetant de saison, des produits locaux et/ou circuits courts.

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- La réalisation de l'étude préalable

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°29 : Créer un espace de coworking

OBJECTIF

Développer des initiatives pilotes en matière de développement durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Un espace de coworking est un lieu de travail partagé, où des salariés, travailleurs indépendants ou entrepreneurs, d'univers professionnels différents, se retrouvent pour mutualiser l'utilisation des ressources (électricité, téléphonie, etc.) et la logistique (salle de réunion, mobilier, courrier, etc.).

Ces espaces représentent deux avantages :

- Créer du lien social entre des personnes qui travaillent initialement seules, en favorisant aussi le partage d'expérience et de connaissances
- Inciter au télétravail en proposant un lieu convivial, proche du domicile des personnes, et ainsi limiter les déplacements automobiles.

La Ville de Taverny souhaite étudier la mise en place de ce type d'espace : recherche d'un local et de financements, identification d'une structure susceptible de l'animer, mise en place de l'encadrement pour les coworkers (repas, activités, etc.)

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Direction du commerce local

PARTENAIRES

- SNCF (pour le local)
- Entrepreneurs de la ville
- CA Val Parisis

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Travailler en télétravail quand cela est possible

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Identification d'un local pour installer l'espace de coworking
 Le nombre d'usagers de l'espace de coworking

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°30 : Mettre en place des recycleries / ressourceries

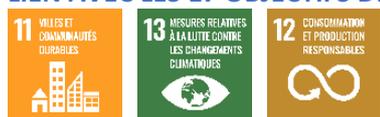
OBJECTIF

Développer des initiatives pilotes en matière de développement durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages, et dans une volonté de réduire le poids des déchets sur le territoire, la Ville de Taverny souhaite renouveler l'initiative d'une recyclerie déjà mise en place de manière éphémère dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (les Sarment et les Pins).

Une recyclerie est un lieu dédié à la collecte d'objets en tout genre (meubles, vêtements, livres, bibelots, appareils électriques...) encore en état d'usage ou en panne les remettant en usage, et les vendant à prix réduit à des personnes qui en auraient besoin. Ainsi, les objets ont une deuxième vie.

La Ville de Taverny souhaite soutenir les initiatives de recyclerie en prêtant du matériel ou des locaux selon les besoins des organisateurs, et en relayant la communication de l'événement.

Plusieurs acteurs peuvent contribuer à l'organisation de recycleries éphémères : les bailleurs sociaux, dans le cadre de résidences sociales et de quartiers prioritaires ; les Conseils de quartiers ; l'Association de Défense et de Prévention de la Jeunesse (ADPJ)...

Par ailleurs, la Ville de Taverny va lancer une réflexion sur la mise en place d'une recyclerie/ressourcerie* permanente pour évaluer les besoins et les possibilités.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Direction de la politique de la ville, CCAS

PARTENAIRES

- Associations
- Conseils de quartier
- Bailleurs sociaux
- Tri-Action

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Donner une deuxième vie aux objets que l'on utilise plus, en les donnant ou les réparant
- Être bénévole pour remettre en état les objets déposés

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de recycleries/ressourceries organisées
 Le poids des objets collectés et remis en état

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°31 : Renouveler les déchèteries mobiles

OBJECTIF

Développer des initiatives pilotes en matière de développement durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Pour intensifier la lutte contre les dépôts sauvages et le dépôt d'encombrants en dehors des dates de collecte, la Ville de Taverny souhaite mettre en place une déchèterie mobile qui s'implantera dans un quartier sur un créneau donné, en partenariat avec Tri-Action.

Sont effectivement à étudier la fréquence et les quartiers à cibler pour le passage de cette déchèterie mobile

Déjà réalisée dans le quartier des Sarments, cette initiative permet aux personnes n'ayant pas le temps ou les moyens de se déplacer jusqu'à la déchèterie de déposer leurs objets directement.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial, Direction de la politique de la ville

PARTENAIRES

- Tri-Action
- Bailleurs sociaux
- Conseils de quartier

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Aller déposer ses objets encombrants et ses produits électroménagers en déchèterie ou dans les endroits appropriés pour éviter les filières clandestines et permettre un recyclage optimal

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de déchèteries mobiles réalisées dans la ville

Le nombre d'utilisateurs des déchèteries mobiles

Le poids en tonnes des déchets collectés

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°32 : Réduire les déchets en plastique des restaurants et fast-food de la ville

OBJECTIF(S)

Renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Pour répondre à la loi PACTE* qui prévoit d'interdire la vente des objets plastiques à usage unique tels que les pailles ou les gobelets, la Ville de Taverny souhaite travailler en collaboration avec les restaurants et les fast-foods de la commune pour tendre vers cet objectif.

Il s'agira de coréaliser une Charte d'engagement bannissant le recours aux déchets plastiques. Celle-ci serait signée par les restaurateurs. Par ailleurs, un accompagnement pour cette transition sera proposé par la Ville : recherche de subventions, identification de fournisseurs d'objets de substitution, mise en relation avec des producteurs alimentaires locaux pour réduire les coûts de transports et l'utilisation de contenants plastiques...La Ville de Taverny valorisera les signataires de la Charte via le site de l'Agenda 21.

Par ailleurs, la Ville de Taverny incitera les fast-foods et les snacks à proposer des verres consignés (de type Ecocup) qui pourraient comporter le logo de la franchise. Cela renforcerait leur image de marque. La mise en place d'une commande groupée sera étudiée par la Ville pour optimiser les coûts.

La Ville poursuivra la mise en place d'une charte Développement Durable avec McDonald's qui vise à réduire les déchets de la restauration rapide jetés sur l'espace public, notamment autour des fast-food, en finançant des campagnes de sensibilisation, du matériel, etc.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny : Mission Développement durable et marketing territorial et Direction du commerce local

PARTENAIRES

- Les restaurateurs de la ville.

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- Montrer l'exemple en limitant les usages de couverts plastiques et le gaspillage.

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de signataires de la Charte « zéro plastique »

Le nombre de verres réutilisables mis en service dans les fast-foods

Axe 3 - Taverny, un territoire engagé et innovant

Action n°33 : Optimiser la gestion du tri des déchets organiques dans toute la ville

OBJECTIF

Développer des initiatives pilotes en matière de développement durable

STATUT DE L'ACTION

Action nouvelle Action engagée

LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

A l'heure où beaucoup de denrées alimentaires sont gaspillées chaque année et où la revalorisation des déchets organiques ou biodéchets* est très faiblement développée, la Ville de Taverny souhaite l'ancrer dans les pratiques du territoire :

- En étendant la mise en place des composteurs, en partenariat avec Tri-Action : dans les salles de cantine et les quartiers de la ville
- En mettant en place de façon concertée des poulaillers dans des espaces publics ou privés (comme dans le foyer pour personnes âgées Jean-Nohain)
- En menant des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation des déchets organiques, en partenariat avec Tri-Action qui mobilisera les moyens disponibles (communication, logistique...) : auprès des bailleurs, des scolaires, des citoyens...via une campagne dédiée et des évènements organisés par la Ville. Il faut s'appuyer sur Tri-Action qui possède toute une logistique et des outils de communication sur ces sujets.

Par ailleurs, la Ville se rapprochera de l'ADEME qui a édité le guide ConcerTo sur la concertation territoriale pour mettre en place une gestion durable des matières organiques sur un territoire donné.

RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE L'ACTION

PILOTAGE DE L'ACTION

Ville de Taverny

PARTENAIRES

- Tri-Action
- Les écoles
- MLC
- EcoCocotte

RÔLE ET CONTRIBUTION DES CITOYENS

- S'assurer de la présence de poubelles de tri chez soi.
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Recourir au compostage ou au lombricompostage.

CALENDRIER

- COURT TERME : 0 À 2 ANS
 MOYEN TERME : 2 À 4 ANS
 LONG TERME : 4 ANS ET +

MOYENS FINANCIERS

- €
 €€
 €€€

LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le nombre de composteurs installés
 La quantité de déchets valorisés

Lexique

Autosolisme : pratique consistant à utiliser seul un véhicule (un seul occupant)

Biodéchets : catégorie des déchets biodégradables des ménages qui comprennent les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons.

Coefficient de pleine terre (ou coefficient de biotope par surface) : coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité par rapport à la surface totale d'une parcelle

Compost : engrais formé par le mélange fermenté de débris organiques avec des matières minérales.

Corridors écologiques : zones qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Etagement : création de volumes vertical de végétation

Free floating : vélos en libre-service sans station (ou sans borne) disponibles partout en ville et à toute heure de la journée.

Îlots de fraîcheur : espaces végétalisés pour contre les îlots de chaleur (zones urbaines avec des températures élevées).

Label Espace sans tabac : label développé par la Ligue contre le cancer en partenariat avec les municipalités pour interdire le tabac dans certains espaces

Méthanisation : traitement naturel des déchets organiques qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz) et d'un digestat (les déchets « digérés »), utilisable brut ou après traitement comme compost.

Mobilités / circulations douces : ensemble des déplacements non motorisés, à savoir la marche à pied, le vélo (et tous les dérivés), le roller, les bus roulant au gaz naturel, les tramways silencieux, etc.

Pédibus : autobus pédestre (groupe à pied), principalement utilisé dans le cadre du ramassage scolaire

Permis à points citoyen : aide au financement d'un projet personnel pour les jeunes de 16 à 26 ans (permis de conduire, aides au devoir, activités intergénérationnelles...) en échange d'une action en faveur de la collectivité

Perturbateurs endocriniens : substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme, qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants et peuvent entraîner des effets néfastes sur la santé et l'environnement

Plan Climat Air Energie Territorial : outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, maîtriser la consommation d'énergie et améliorer la qualité de l'air.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : document élaboré pour prévenir et réduire le bruit de zones où la population est soumise à des bruits élevés dus aux routes, trains, avions, industries.

Plantules : jeunes pousses ne comportant que quelques feuilles

Réservoir de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.

Repair café : atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit

Ressourcerie / recyclerie : structure qui gère la récupération, la valorisation et la revente de biens sur un territoire donné

Sente : petit chemin, sentier.

Strates végétales : principaux niveaux d'étagement vertical d'un peuplement végétal, chacun étant caractérisé par un microclimat et une faune spécifique.

Syndicat Tri-Action : le service public qui gère la collecte et le traitement des déchets pour, entre autres, la Ville de Taverny et la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Trame noire : ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes

Trame verte et bleue : réseau de continuités écologiques terrestres identifié par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements pour améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces

World Clean up Day : journée mondiale du nettoyage qui a pour objectif de lutte contre la pollution à travers des nettoyages citoyens.

Liste des acronymes

ADEME : Agende de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADPJ : Association de Défense et de Prévention de la Jeunesse

AEV : Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France.

ANAH : Agence nationale de l'habitat

CA : Communauté d'Agglomération

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Loi EGALIM : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Loi PACTE : loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises

MLC : Maison des Loisirs et de la Culture

ONF : Office national des forêts

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SIARE : Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains

Pour en savoir plus

Site Internet de la Ville de Taverny : www.ville-taverny.fr/

Site de l'Agenda 21 de Taverny : www.agenda21.ville-taverny.fr

Page Facebook de l'Ecofabrique : www.facebook.com/groups/318419425764234/

Syndicat Tri-Action : <https://syndicat-tri-action.fr/>

Site Internet de la Communauté d'agglomération Val Parisis : <https://www.valparisis.fr/>

LIENS D'INTERET

Agriculture

- Association Terre de Liens : <https://terredeliens.org/>

Biodiversité

- Centre de ressources pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue : <http://www.trameverteetbleue.fr>

Cadre de vie

- ADVOCNAR: <http://www.advocnar.fr/>
- Voisins solidaires : <https://voisinsolidaires.fr/associations/>

Éducation à l'environnement et au développement durable

- Projet d'Agenda 21 scolaire : www.comite21.org/nos-actions/education-developpement-durable/agenda-21-scolaires/
- Eco-Ecole : www.eco-ecole.org/
- Graine Île-de-France : www.graine-idf.org/
- Vivacités Ile-de-France : <http://www.vivacites-idf.org/>

Mobilité

- Véligo Location : www.veligo-location.fr
- Plateforme de covoiturage : www.vianavigo.com/covoiturage